

DACP

REF : DACP2014008

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 30/01/2014

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Approbation de la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France portant sur la subvention d'équipement de l'accueil du Centre Municipal de Santé (CMS). Approbation des demandes de versement de la subvention et du plan de financement. Autorisation de signature.

EXPOSE :

La Commission permanente de la Région IDF a accordé au Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers par délibération du 17 octobre 2013, dans le cadre des subventions de la Région aux structures de santé d'exercice collectif, une aide financière de 4 640,00 € correspondant à 50% du montant HT des dépenses d'équipement.

Les investissements du CMS prévus par le budget communal concernent :

- Le système de gestion d'accueil du public ;
- Le matériel d'appui ;
- Deux écrans d'affichage.

Dans ce cadre, la convention attributive annexée au présent rapport détermine, notamment, les conditions relatives au paiement de cette aide financière.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France qui règle, notamment, les modalités de versement de la subvention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière et d'approuver le plan de financement correspondant annexé au présent rapport.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014008

Signataire : MC/ED

OBJET : Approbation de la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France portant sur la subvention d'équipement de l'accueil du Centre Municipal de Santé (CMS). Approbation des demandes de versement de la subvention et du plan de financement. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CP13-754 du 17 octobre 2013 de la Commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France décidant de l'attribution d'une subvention au bénéfice de la Commune dans le cadre du dispositif « Aide aux structures d'exercice collectif »,

Vu le budget communal,

Considérant que la ville d'Aubervilliers est éligible à la subvention régionale portant sur l'acquisition d'équipement pour l'accueil du CMS,

Considérant que la Région Ile-de-France a décidé d'octroyer la somme de 4 640,00 € à la ville d'Aubervilliers afin de soutenir ce projet d'équipement,

Considérant que la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France définit, notamment, les conditions relatives au paiement de cette aide financière.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France qui définit, notamment, les modalités de versement de la subvention ainsi que les demandes de versement,

APPROUVE le plan de financement de l'opération tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 07/02/2014

Publié le 05/02/2013

Certifié exécutoire le : 07/02/2014

Le Maire Adjoint
Daniel GARNIER